

Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (usuellement appelé ASV GIPSA)

Auxiliaire vétérinaire

Niveau de diplôme : **Bac - Niveau 4**

Villes : **Strasbourg**

Avec la formation Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (usuellement appelé ASV GIPSA), faites de votre passion un métier ! Une formation pratico-pratique assurée par des professionnels (ASV et vétérinaires) et un diplôme reconnu permettant d'intégrer les cabinets, cliniques et hôpitaux vétérinaires.

En partenariat avec APFORM



La formation
PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE

[Découvrir APFORM](#)



En présentiel



Accessible



**Formations
certifiantes**

Mise à jour le 4 mai 2026

Strasbourg : 25 places disponibles

- Démarrage de la formation le 28/09/2026
- Fin de groupe : 23/08/2028

Au sein du réseau APFORM, la formation Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV GIPSA) du Syndicat National des Vétérinaires permet d'acquérir en 2 ans, dont 75% du temps en cabinet, toutes les compétences pour assister le vétérinaire dans sa pratique au quotidien. Le contact avec les animaux, les soins à apporter, les gestes techniques et l'appui constant au praticien sont abordés en profondeur en formation avec des professionnels et rapidement mis en pratique en cabinet.

[Découvrir le Syndicat National des Vétérinaires Libéraux](#)

[Découvrir la plaquette de présentation](#)

A qui s'adresse la formation ?

Public

- Titulaire d'un bac général, technologique, ou professionnel ou équivalent

Pré-requis

- Être au minimum âgé de 18 ans (âge légal lié à la réglementation sur la radioprotection)
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 de la formation
- Expérience professionnelle en entreprise vétérinaire de 70 heures minimum équivalent à 2 semaines (stage, CDD, PMSMP)

ET déposer votre candidature sur :

<https://apform.fr/jeunes-candidat-asv-gipsa/>

Processus d'admission des candidats :

Dépôt et éligibilité de la candidature : vérification des conditions obligatoires pour déposer le dossier de candidature

Qualification de la candidature : une fois son dépôt de candidature effectué, le candidat effectue des tests pour vérifier ses acquis scolaires et individualiser ainsi son parcours de formation, mais également un entretien de motivation afin de vérifier la fiabilité de son projet professionnel.

Inscription en formation : la candidature qualifiée sera ensuite proposée aux vétérinaires en recherche d'apprentis ASV. L'inscription définitive au sein d'une promotion ASV est déclenchée à la signature d'un contrat d'apprentissage

Les points forts de la formation ?

Les atouts d'une formation d'excellence

- **Le titre Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV GIPSA) délivré par APFORM :** il s'agit du premier et seul titre permettant d'accéder au métier d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV) reconnu à l'échelon 5 (échelon maximal), le

plus haut dans la Convention Collective Nationale des Cabinets des Cliniques Vétérinaires.

- **UN RESEAU DE CENTRES DE FORMATION SUR TOUT LE TERRITOIRE**

La répartition des centres permet de proposer une formation au plus près des besoins des établissements de soins vétérinaires et du domicile des candidats.

- **UNE FORMATION REMUNEREE**

Avec le contrat d'apprentissage, vous êtes considérée comme un salarié en formation et vous percevez un salaire

- **UNE FORMATION PRATICO-PRATIQUE**

Une pédagogie orientée terrain, des intervenants extérieurs issus du monde vétérinaire. Une expérience professionnelle grâce à notre formation en alternance

- **UN ORGANISME DE FORMATION DE BRANCHE**

En lien permanent avec les réalités de la profession et les employeurs vétérinaires.

Et après ?

Débouchés et métiers

- Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire

Les auxiliaires en poste peuvent se perfectionner sur des activités spécifiques au métier, en suivant l'un des CQP proposés par la branche professionnelle :

- CQP ACC « Auxiliaire Conseil en Comportement et bien-être animal »
- CQP CCV « Conseiller en Clientèle Vétérinaire »
- CQP TSV « Technicien en Soins Vétérinaires »
- CQP ACE « Animation et Conduite d'Equipe »

Tout salarié ayant obtenu l'un des certificats de qualification professionnelle (CQP) ci-dessus, bénéficie de plein droit, pour chaque CQP obtenu, de 3 points de coefficient, en supplément du coefficient minimum conventionnel correspondant à sa classification*. [Plus d'infos](#)

**Sauf CQP ACE*

Concernant la mobilité professionnelle, le site de l'OMPL (Observatoire des Métiers des Professions Libérales) propose une cartographie des mobilités professionnelles accessibles en exerçant le métier d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire. Elle permet au salarié de construire son parcours professionnel et de :

Vos compétences de demain

- Assurer l'accueil, le secrétariat, l'aide à la gestion et à la comptabilité, le conseil et la vente
- Argumenter de produits vétérinaires sans prescription
- Assurer l'hygiène et la sécurité des locaux
- Assister le praticien lors des consultations, examens et soins
- Assurer une assistance pré, per et post-opératoire

- visualiser des métiers depuis lesquels des compétences sont transférables au regard des activités du métier ciblé
- visualiser des métiers vers lesquels il peut évoluer et les conditions de cette évolution

Pour plus d'information : [OMPL](#)

Pour connaître les correspondances partielles avec d'autres certifications professionnelles ou habilitations, consultez notre enregistrement [France Compétences](#).

Votre parcours de formation

- Accueil client
- Conseil vente
- Législation vétérinaire
- Entretien des animaux de compagnie (nutrition, reproduction, comportement)
- Prévention des maladies infectieuses et parasitaires
- Secrétariat
- Organisation interne
- Hygiène et Sécurité
- Préparation du matériel et de l'animal
- Assistance aux soins et aux examens
- Assistance chirurgicale
- Renforcement NAC - RURALE - EQUINE

[Découvrez le programme sur le site de notre partenaire APFORM](#)

Prochaines sessions

Prochaine session à Strasbourg

Du 28 Septembre 2026 au 23 août 2028

Modalités de la formation

Organisation

En alternance (apprentissage ou professionnalisation)
L'apprenti ou l'alternant est rémunéré par la clinique vétérinaire qui l'emploie. La formation est prise en charge par l'OPCO EP.

Pour les salariés ayant une expérience significative dans le domaine, le diplôme peut être obtenu par VAE. La VAE sur ce diplôme est pilotée par APFORM selon un processus spécifique.

Pour tout renseignement, merci de consulter :
<https://apform.fr/espace-salarie/vae-asv/>

Évaluation des connaissances

Le titre ASV est délivré aux candidat(es) ayant obtenu les 4 UC :

- UC1 : Conseiller la clientèle du vétérinaire
- UC2 : Contribuer à l'organisation interne de l'établissement de Soins Vétérinaires
- UC3 : Maintenir l'hygiène au sein de l'ESV
- UC4 : Assister le vétérinaire en soins et en chirurgie

L'obtention du titre se déroule en 2 temps :

- Les épreuves (*jeux de rôles, études de cas avec restitution orales, gestes pratiques techniques, dossier écrit et explicitation orale d'une situation professionnelle vécue, explicitation d'un acte de contention, entretien avec le jury*) qui diffèrent selon les UC
- La délibération en jury national (*basée sur les épreuves et le dossier du candidat*)

Durée

24 mois dont 805 heures en centre de formation

Rythme

3 semaines en entreprise/mois

Validation de la formation

Auxiliaire spécialisé vétérinaire
Titre certifié de niveau 4, enregistré au RNCP40344 le
28/03/2025 (APFORM est co-certificateur, aux côtés du
SNVEL (Syndicat National Vétérinaire d'Exercice Libéral)
du Titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire)
[RNCP40344 - Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire](#)

Méthodes utilisées

- Travaux pratiques avec utilisation du matériel présent au sein des plateaux techniques
- Mise en situation professionnelle sur l'accueil, la vente, les urgences vétérinaires...
- Ressources numériques
- Parcours e-learning et applications métier

Chiffres clés

[Découvrir les chiffres clefs APFORM](#)

658 .

Nombres de Diplômés

85 %

Taux de réussite
sur 849 candidats présentés

94 %

Taux d'insertion professionnelle
CDI et CDD (insertion à 6 mois)

88 %

Recommandation employeurs

91 %

Recommandation apprenants